





DEMANDE DE TITRE DE MAITRE ARTISAN OU MAITRE ARTISAN EN METIERS D'ART

Vous désirez obtenir le titre de Maître Artisan ou de Maître Artisan en métiers d'art conformément à la législation en vigueur et vous répondez aux critères d'obtention de ce titre.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter précisément ce dossier en y joignant tous les justificatifs demandés et de le retourner à :

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région PACA 81 Avenue Léon BERENGER CS 30219 - 06704 SAINT LAURENT DU VAR -

CADRE RESERVE A LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT				
NOM Prénom :				
Métier pour lequel le titre est demandé :				
Date de réception du dossier :				
Conditions d'obtention du titre de Maître Artisan ou Maitre Artisan en Métiers d'Art				
Le titre de Maître Artisan ou de Maître Artisan en métiers d'art peut être attribué :				
CAS N°1 Par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : - aux chefs d'entreprise immatriculés au Registre National des Entreprises (RNE) en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat, - qui sont titulaires du Brevet de Maîtrise dans le métier exercé, - et qui justifient de deux années de pratique professionnelle (hors apprentissage / alternance).				
CAS N°2 Par la Commission Régionale des Qualifications: - aux chefs d'entreprise immatriculés au Registre National des Entreprises (RNE) en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat, - qui sont titulaires d'un diplôme d'un niveau de formation équivalent au Brevet de Maîtrise dans le métier exercé (ex : BTMS, BTS), - qui justifient de deux années de pratique professionnelle, - qui attestent de compétences en gestion équivalentes à celles du module correspondant au Brevet de Maîtrise, - et qui attestent de compétences en psychopédagogie équivalentes à celles du module correspondant au Brevet de Maîtrise (ex : accueil régulier d'apprentis/alternants avec au moins trois formations menées à terme, membre de jury d'examen, conseiller de l'enseignement technologique, enseignant / formateur technique).				
CAS N°3 Par la Commission Régionale des Qualifications: - aux chefs d'entreprise immatriculés au Registre National des Entreprises (RNE)) en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat et/ou au Répertoire des Métiers (RM) depuis au moins dix ans, - qui justifient de compétences reconnues au titre de la promotion de l'artisanat (ex : participation à des manifestations collectives, réussite à des concours professionnels, réalisation de travaux de recherche, rédaction d'ouvrages professionnels), - <u>ou</u> qui attestent de leur participation à des actions de formation en tant que pédagogue (ex : accueil régulier d'apprentis / alternants avec au moins trois formations menées à terme, membre de jury d'examen, conseiller de l'enseignement technologique, enseignant / formateur technique).				

Renseignements complémentaires :

SERVICE CFE / RM - Mme BARDY Karine - TEL: 04-92-12-53-14 - MAIL: k.bardy@cmar-paca.fr

IDEN	ITITE				
NOM :NOM de jeu	ne fille :				
Prénom(s) : Né(e) le :	à :				
Nom et adresse de l'entreprise :					
Téléphone(s) :					
Adresse e-Mail :					
Activité(s) de l'entreprise :					
N° SIREN :	.N° RM :				
Date de création de l'entreprise :					
Si vous avez eu plusieurs entrepris immatriculations, radiations	ses, joindre les justificatifs	de vos éventuelles			
VOS DIPLOMES DANS LE METIER					
Vous êtes titulaire	Spécialité	Année d'obtention			
□ du Brevet d'Enseignement Professionnel (BEP)					
□ du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)					
□ du Brevet Professionnel (BP)					
□ du Baccalauréat (général, professionnel, technologique), précisez :					
□ de Modules du Brevet de Maîtrise, précisez :					
□ du Brevet de Maîtrise (BM)					
□ du Brevet de Technicien Supérieur (BTS)					
□ d'autre(s) diplôme(s) ou Titre(s), précisez :					

Joindre les copies des diplômes

VOTRE EXPERIENCE EN MATIERE DE PSYCHOPEDAGOGIE

Liste des apprentis / Contrats de professionnalisation formés (Minimum : trois dernières formations menées à terme)

1		Autre) +	obtenu
Début	Fin	département	
/	//		
	//		
	//		
Liste des sta	giaires accue	eillis,	
Année de contrat / stage			
Début		Fin	
/		11	
			/
re les copies d	les contrats	et conventions	
nt technologiqu	e, membre de	e jurys d'examens,	enseignant, formateu
	Liste des sta	Liste des stagiaires accue Ann Début // Début //	//

Joindre les copies des pièces justificatives

VOTRE SAVOIR-FAIRE AU TITRE DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT OU VOTRE PARTICIPATION A DES ACTIONS DE FORMATION (Article 3 du décret n°247 du 2 avril 1998)
Joindre les copies des pièces justificatives : presse, évènement, distinction, mandat professionnel
DECLARATION DE PROBITE
Je soussigné(e),
déclare sur l'honneur n'avoir commis de manquements ni à la probité ni à l'honneur, et ceci en vue d'obtenir le titre de Maître Artisan ou de Maître Artisan en Métiers d'Art selon la législation en vigueur.
Fait à, le, le
Signature